

Permanences impôts 2022

Depuis de nombreuses années et avec le soutien de l'Etat, l'AVIVO apporte son aide aux contribuables en proposant des permanences pour remplir leur déclaration d'impôts et ceci vingt-quatre localités vaudoises de mi-février à fin juin. Cette offre est accessible à tous, sauf les indépendants et les personnes au RI qui doivent s'adresser aux CSR. Séniors, mais aussi étudiants, apprentis et autres particuliers peuvent bénéficier de cette aide apportée à un prix tenant compte des moyens de chacun (au minimum 25.-). Une déclaration pour laquelle le contribuable a apporté tous les documents nécessaires prend en moyenne $\frac{3}{4}$ d'heure et l'AVIVO en assure le suivi. Ces permanences sont menées par une centaine de bénévoles formés et encadrés par six collaboratrices de l'AVIVO. Il s'agit également d'une permanence sociale puisque, au vu de leur dossier, nous conseillons les contribuables dans d'autres domaines, comme les assurances, par exemple. Les inscriptions pour rendez-vous sont obligatoires et les règles sanitaires seront appliquées. Ainsi, actuellement, il est nécessaire d'être vacciné pour accéder à une des permanences. Les règles peuvent encore évoluer. Enfin, pour rappel, l'AVIVO Vaud dispose de dix sections régionales qui organisent plein d'animations. Toute information complémentaire dans le courrier AVIVO n° 1 2022 que l'on peut obtenir auprès de administrateur@courrier-avivo.ch et sur le site internet avivo-vaud.ch.